

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, à l'occasion de votre élection à la tête de la Quatrième Assemblée des Etats parties à la Conférence, j'ai l'honneur, au nom de la délégation albanaise, de vous adresser tous nos vœux de succès, en vous assurant en même temps de l'appui de l'Albanie dans l'exercice de vos fonctions.

Je souhaiterais commencer par vous confirmer que l'Albanie, en tant qu'état membre de la Convention d'Ottawa, a pu neutraliser toutes les mines antipersonnel qui se trouvaient en stock dans les dépôts de son armée deux ans avant l'échéance.

Dans le cadre d'un pays pauvre comme l'Albanie l'obtention d'un tel résultat ne relève point d'une entreprise facile et cela de plusieurs points de vue. Le chemin parcouru, simple en apparence, a été, en effet, semé de difficultés et de sacrifices que nous avons pu vaincre grâce à notre volonté et à l'aide précieuse du Gouvernement Canadien d'une part et de l'OTAN,

par le biais de NAMSA d'autre part, qui a pu mener ce projet jusqu'au bout avec succès et dont nous vous sommes entièrement reconnaissants.

Le 29 février 2000 l'Albanie a ratifié le Traité d'Ottawa concernant la non utilisation, la production et le transfert des mines antipersonnel.

Le Projet visant la neutralisation des mines antipersonnel était le premier projet mis en œuvre sous les auspices du Fonds de Foi de l'OTAN pour la Neutralisation des Stocks de MAP. Le Projet a été conçu, rédigé, financé et mis en œuvre dans l'espace de cinq mois ce qui constitue un résultat important pour nous.

La direction et la vérification de ce projet ont été effectuées de façon officielle et effective, garantissant ainsi la transparence souhaitée par les sponsors et les donateurs du projet.

Au cours de la réalisation du projet nous avons dû relever avec succès pas mal de défis. Les dernières mines antipersonnel ont été démilitarisées le 4 avril 2002, juste deux ans avant l'échéance fixée aux termes de l'Article 4 du Traité d'Ottawa.

Au total 1 683 860 mines antipersonnel ont été neutralisées, alors que l'on prévoyait un nombre de 1 607 420 mines en stock. 76 440 autres mines antipersonnel ont pu être détectées à travers un programme de vérification interne menée par nos Forces Armées.

Le Projet a été mené à terme avant le délai final, sans excéder le budget initialement prévu et sans incidents ni accidents. Tous les objectifs du Projet détaillé ont été atteints, c'est pourquoi nous pouvons le considérer comme réussi.

Actuellement nous sommes en train de travailler dans le sens de la finition du cadre légal prévu par l'Article 9 de la Convention d'Ottawa.

Ce projet a contribué à réduire les dangers que représentent les mines antipersonnel pour les pays voisins et pour la région en rattachant davantage l'Albanie aux autres pays membres de cette Convention.

Mais malheureusement, une autre réalité amère continue à sévir tout au long de la frontière avec le Kosovo où des superficies entières minées constituent un danger imminent pour la vie de gens innocents. Comme vous l'êtes déjà au

courant, ce problème concerne les terrains minés par les Forces Armées Yougoslave au cours le crise kossovare au Nord-Est d'Albanie, le long de la frontière Albanie-Kosovo.

Afin de coordonner nos efforts contre les mines antipersonnel, un organisme interministériel a été crée en octobre 1999, le Comité Albanais des Activités contre les Mines (AMAC).

En même temps le Bureau Exécutif des Activités contre les Mines (AMAE) a été crée aussi afin de procéder à la mise en œuvre du programme des activités contre les mines antipersonnel sous la direction de l'AMAC. Depuis 1999, 197 accidents ont eu lieu, dont le bilan a été de 25 morts et 211 blessés.

La présence des mines tout au long de la frontière représente un obstacle sérieux pour la police locale oeuvrant dans ces territoires incertaines.

Devant cette situation, la possibilité d'une gestion intégrée de la frontière albanaise avec le Kosovo reste imparfaite et déficitaire, à cause de quelques terrains minés qui ne sont pas encore identifiés officiellement.

Nous tenons à mettre en évidence que cette situation dangereuse n'est pas une œuvre du peuple albanais, d'autant

plus que rien n'a été enregistré par les Forces Yougoslaves, ce qui constitue une violation grave de la Convention de Genève.

Actuellement, en travaillant en accord avec le PNUD, nos efforts visent la création de nos capacités nationales dans les différentes structures habilitées à agir contre les mines antipersonnel.

Jusqu'à présent, nous avons pu trouver des financements pour toutes nos activités jusqu'à la fin de l'année en cours, mais rien concernant les activités de l'année 2003. Néanmoins, nous avons eu quelques promesses de financements de la part de la Communauté Européenne.

Les mines antipersonnel et les UXO représentent un danger sérieux pour l'Albanie. Mais on note un accroissement de la conscience et des engagements pris vis-à-vis de ce problème et l'Albanie peut se libérer de l'effet des mines antipersonnel et des UXO dans un espace temporel raisonnable avec un budget raisonnable.

Monsieur le Président,

A travers notre participation à cette conférence, nous aimerions évaluer avec Vous le travail que nous avons effectué jusqu'à présent, tout en planifiant en même temps ce que nous devons faire à l'avenir, afin de pouvoir mettre en œuvre nos promesses et les obligations qui découlent de cette Convention importante.

Investissons aujourd'hui afin que les générations futures puissent vivre une nouvelle vie, sans mines et sans haine. Travaillons ensemble afin que ce problème ne puisse constituer qu'une vieille balade du passé pour eux. L'Albanie s'est sérieusement engagée à poursuivre ce but difficile jusqu'au bout.

Merci.